



Feuille de route - Groupe **Formation tout au long de la vie**

Si la formation n'est pas une compétence de l'Union européenne, ses succès en la matière l'ont légitimée et dans la période de crise actuelle, elle pourrait être appelée à devoir prendre des nouvelles initiatives dans le domaine. Le premier juillet 2020, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie européenne en matière de compétences, en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience en douze actions et une Proposition en vue d'une Recommandation du Conseil en matière de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Parallèlement, la pandémie COVID-19 a accéléré nombre de processus en cours, dans le domaine de la formation avec des outils numériques diffusés à divers publics d'apprenants, dans le souci de la continuité pédagogique.

Les opportunités d'accès au marché de l'emploi et de poursuite de carrière sont temporairement restreintes pour beaucoup d'Européens, les jeunes particulièrement. Face à ces défis, la Commission européenne fixe à cinq ans des objectifs quantitatifs de perfectionnement des compétences existantes et de reconversion à de nouvelles compétences et réaffirme le droit des citoyens européens d'accès à la formation et à l'apprentissage inscrit dans le socle européen des droits sociaux (article 1).

Par ailleurs, le plan de relance et le Cadre financier pluriannuel 2021-2027 offrent des moyens nouveaux avec des outils diversifiés : le fonds social européen, Erasmus +, InvestEU et Europe numérique.

1^{er} axe de réflexion et d'action : le développement de l'apprentissage en exploitant les possibilités de offertes par l'Alliance européenne pour l'apprentissage (EAfA) qui rassemble les gouvernements et les principales parties-prenantes afin d'améliorer la qualité, l'offre et l'image globale de l'apprentissage en Europe, en promouvant la mobilité des apprentis.

*2^{ème} axe : le développement d'un **patrimoine pédagogique numérique européen** dans le contexte de l'enseignement à distance lié au COVID-19. Des formations sous des formats divers sont créées par les opérateurs et formateurs des enseignants, tout au long de leur vie professionnelle, en particulier en France. Certaines pourraient être développées sur le plan européen*

*3^{ème} axe : les premiers résultats et le **modèle des universités européennes** comme facteur de mobilité et de transfert des compétences et des connaissances. Le 9 juillet 2020, la Commission européenne a publié les résultats du deuxième appel à proposition du programme Erasmus + (action clé 2-alliance de la connaissance) pour les universités européennes. 24 nouvelles universités rejoignent les 17 premières alliances d'établissements d'enseignement supérieur sélectionnées en 2019. Ce sont des alliances pérennes de mise en commun de ressources pour une coopération plus approfondie et transversale des disciplines. De plus, les alliances de la connaissance sont des projets transnationaux, d'une durée de 24 ou 36 mois, qui impliquent des établissements d'enseignement supérieur et deux entreprises au moins ainsi que des collectivités locales, des associations Ces projets allient l'invention de nouvelles méthodes d'apprentissage, l'esprit d'entreprise, les échanges de personnels entre l'enseignement supérieur et l'entreprise pour une formation tout au long de la vie. Faut-il aller plus loin que ces premiers outils nés il y a moins de 10 ans ?*